

1 ÉDITO

1 ● **LES CHANTIERS DE L'APW**

L'abc de la formation
« permis c&d »
5 choses à savoir

2 **COLLOQUE DE L'APW**
Quelle place pour
les provinces dans la
supracommunauté ?3 ● **À LA UNE**
BUDGETS 2015 DES
PROVINCES WALLONNES :
un exercice rigoureux
pour garantir le soutien
aux communes et le
service aux citoyens

4 4 questions à Paul Magnette

4 ● **LES PROVINCES,**
PARTENAIRES DES
COMMUNES
SUPRACOMMUNALITÉ :
voici comment elle se
concrétise en province
de Luxembourg !**ÉDITO**

De supracommunauté, il en a été question au colloque que notre association a organisé en décembre dernier à Namur. Vous lirez, dans le compte-rendu des débats, que, de manière assez unanime en Wallonie, la «supra» n'a pas de modèle unique, figé mais se vit différemment en fonction des territoires. La réforme en France et, plus près de nous encore, en Flandre, s'avère tout autre et nous ne manquerons pas d'y être plus qu'attentifs.

Des exemples de supracommunauté, il y en a de nombreux dans les cinq provinces. Ainsi, dans notre rubrique «Les provinces, partenaires des communes», la Province de Luxembourg est mise à l'honneur et présente les actions qu'elle mène quotidiennement afin d'aider les communes situées sur son territoire.

Nous consacrons également un dossier de ce numéro aux finances provinciales, en particulier aux budgets 2015. Les provinces wallonnes ne sont, en effet, pas épargnées par la crise qui touche l'ensemble des pouvoirs publics. De plus, les exigences européennes couplées avec les impositions de la DPR ont incité les provinces à amplifier les mesures de gestion rigoureuses de leurs dépenses.

C'est au Ministre-Président de la Wallonie que nos colonnes se sont ouvertes en ce début d'année. Nous avons choisi d'évoquer avec lui ses priorités pour les pouvoirs locaux mais aussi le Plan Marshall ou encore le concept de gouvernance à multi-niveaux.

Bonne lecture!

Paul-Emile MOTTARD
Président

LES CHANTIERS DE L'APW

L'abc de la formation « permis C&D » 5 choses à savoir

1. BASE LÉGALE DE LA FORMATION

Transposition en droit belge de la directive européenne 2003/59/CE, l'Arrêté royal du 4 mai 2007 relatif au permis de conduire, à l'aptitude professionnelle et à la formation continue des conducteurs de véhicules des catégories C, C+E, D, D+E et des sous-catégories C1, C1+E, D1, D1+E prévoit des formations en vue de conserver et de prolonger le certificat d'aptitude professionnelle de ceux-ci. Tous les cinq ans, les conducteurs concernés ont l'obligation de suivre 35 h de formation continue réparties en 5 modules de 7 heures chacun.

2. LA PROVINCE EN MOUVEMENT

L'Institut provincial de formation de la Province de Namur, au travers de son école d'administration, s'est lancé dans le projet de cette formation en 2013. Afin d'appréhender l'étendue de l'offre de formation et d'affiner les attentes thématiques des participants, l'appui formation de la Province de Namur a mis en place une étude de besoins auprès des pouvoirs locaux et provinciaux. Sur base de ce « cadastre », une vision précise des besoins (à la fois quantitative et temporelle) a été définie. A ce moment-là, on a estimé que 200 personnes devaient être formées. Concernant l'aspect temporel, l'EPA a dû

faire face à plusieurs calendriers, d'une part, en fonction du type de permis (C ou D) et, d'autre part, en fonction de la date-référence, fixée par l'Arrêté royal, à partir de laquelle un titulaire de permis C et/ou D doit satisfaire aux prescriptions en matière d'aptitude professionnelle, sachant qu'une période transitoire a également été instaurée. L'EPA s'est tournée vers le FOREM, service transport et logistique, afin de définir un agenda de formation et de conclure un partenariat dans la mise en place effective de la formation. Ce dernier possède différents modules agréés par le SPF Mobilité.

3. DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

En septembre 2014, les inscriptions sont lancées et le succès est au rendez-vous. Pour cette première année, 7 thématiques différentes sont proposées : réglementation du temps de conduite et tachygraphes, code de la route, ergonomie et hygiène de vie au poste de travail pour les permis C et D à la fois, chargement de véhicules et arrimage de charges pour les permis C et comportement en cas d'accident lors d'un transport de personnes et conduite rationnelle en utilisant la mécanique et diagnostic de pannes pour les permis D. Les doubles détenteurs ont le choix entre les 7 thématiques. Sur les 890 places dans les modules de formations disponibles, toutes ont été, en quelques semaines, réservées. Très



vite, afin de rencontrer les demandes, l'EPA se voit dans l'obligation d'augmenter son offre. De 81 modules, nous passons à 90. Les groupes sont restreints afin de favoriser l'apprentissage et l'interaction avec le formateur. Les modules sont dispensés dans les locaux du FOREM à Mornimont. Au total, 168 personnes ont été formées en 2014. Par la suite, les infrastructures spécifiques du FOREM pourront être utilisées dans certains modules (l'éco-conduite, par exemple) afin d'augmenter la qualité de l'apprentissage.

4. ÇA ROULE...

Pour le second cycle de formation continue, le désir est d'étoffer l'offre de formation tout en conservant la base proposée cette année. Bien que les nouvelles thématiques ne soient pas encore toutes déterminées précisément, nul doute que celles-ci conviendront aux conducteurs désirant approfondir leurs compétences dans le cadre du certificat d'aptitude professionnelle.

5. LE PETIT PLUS !

La province, soucieuse de correspondre au mieux avec les desideratas des pouvoirs locaux, offre la possibilité de décentraliser la formation et, par conséquent, de renforcer la proximité géographique des formations. Proposer les formations en décentralisation permet de lever l'obstacle lié aux déplacements. Bien que cela implique une mise à disposition, par l'institution, d'un local qui devra faire l'objet d'un agrément par le SPF-Mobilité, la volonté est de renforcer le rôle de la province en matière de soutien aux communes et à la supracommunauté afin de rencontrer les besoins locaux ou supralocaux de la population.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Ecole provinciale d'Administration

081/77 54 33
Directeur Jean-Claude PODLECKI
www.ipfnamur.be/epa

COLLOQUE DE L'APW

Quelle place pour les provinces dans la supracommunalité ?

La supracommunalité : on en parle depuis des années. Mais que recouvre cette notion ? Quel rôle pourront y jouer les provinces, les communes, les intercommunales, les forces vives,... ? Existe-t-il un seul ou plusieurs modèles ? Ces questions étaient au centre du colloque organisé par l'Association des Provinces wallonnes le 3 décembre dernier : « Quelle place pour les provinces dans la supracommunalité ? ». Compte-rendu des interventions.

Le saviez-vous ? Le mot « supracommunalité » n'existe pas au dictionnaire... C'est sur ce constat étonnant que la modératrice **Dominique Demoulin** a débuté la présentation du colloque, en ajoutant que la question du jour n'est pas tant l'ajout d'une couche dans la « lasagne institutionnelle belge », mais plutôt de préciser ou de faire évoluer un concept dont on parle de plus en plus.

EVITER UN MODÈLE UNIQUE APPLICABLE À TOUS

« On ne peut pas dire qu'il existe UN modèle de supracommunalité applicable à tous. Il s'agit d'une dynamique qui se décline de manière différente d'une province à l'autre, d'un territoire à l'autre. Chaque fois, en fonction des spécificités et des besoins propres qui s'expriment au niveau local », a précisé d'emblée **Paul-Emile Mottard**, Président de l'APW et Député provincial liégeois.

Pour rappel, la Déclaration de Politique régionale (DPR) 2014-2019 lie l'octroi de 20 % du fonds des provinces à l'investissement à réaliser en matière de supracommunalité : 10 % pour le financement des zones de secours et 10 % complémentaires à d'autres actions de supracommunalité. Cependant, aucune ligne de conduite n'est proposée par le Gouvernement wallon, ce qui engendre un certain flou, source d'inquiétude et d'incertitude.

Paul-Emile Mottard estime donc nécessaire d'organiser un dialogue permanent avec les provinces pour dissiper les zones d'ombre qui persistent et qui créent des incertitudes qui ne servent personne. « Ce dialogue est essentiel pour clarifier le rôle de chacun et favoriser les complémentarités entre communes, provinces, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

« Le dialogue est essentiel pour clarifier le rôle de chacun et favoriser les complémentarités »

Paul-Emile Mottard

L'APW est favorable à une approche pragmatique. L'important, surtout, est d'éviter de vouloir imposer un cadre ou un modèle unique applicable à tous car les situations sont très particulières d'une province à l'autre.

PAUL FURLAN : UNE LOGIQUE DE PARTENARIATS

Dans son intervention, **Paul Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, s'est voulu rassurant sur ce point : la supracommunalité ne doit pas être imposée mais suppose un dialogue et un débat entre les différentes parties prenantes. Certes, concède le Ministre, la DPR indique le cadre, par exemple le fait que 10 % du fonds des provinces doivent être affectés aux zones de secours, mais en aucun cas le Gouvernement wallon ne va imposer la manière de s'organiser entre provinces et communes. « Nous posons un principe de confiance quant à l'organisation de la supracommunalité entre les provinces et les communes. Les vitesses et les méthodes peuvent être différentes, mais l'objectif final est de rendre un meilleur service au citoyen ».

En France aussi se pose la question des niveaux de pouvoir intermédiaire

Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France, avait été contacté pour évoquer la réforme territoriale actuellement en cours outre-quiévrain. Retenu par un rendez-vous important à l'Élysée, il a fait parvenir son témoignage. Les évolutions des niveaux de pouvoir intermédiaire sont un thème qui agite la France pour l'instant, avec des régions récemment redéfinies, plus grandes qu'auparavant. La volonté du Gouvernement français est, ensuite, de supprimer les Départements, d'ici 2021, dans une optique de rationalité économique.

Avec 36 000 communes sur le territoire, force est de constater que la plupart des compétences sont actuellement déjà gérées par des intercommunalités. Ces intercommunalités doivent cependant faire face à des soucis de gouvernance et de contrôle démocratique (à noter que le terme d'intercommunalité est celui utilisé en France, préféré à celui de « supracommunalité »). Dans ce contexte, **Claudy Lebreton** pense que les Départements, lieux de démocratie locale, ont un rôle à jouer.

Le Ministre a insisté sur la notion de dialogue qui doit sous-tendre cette philosophie nouvelle. « Il n'est pas question qu'une partie impose sa vision à une autre. On est dans une logique de partenariats. Certaines provinces le comprennent bien, là où d'autres sont encore parfois dans la justification de leur 'core business'. Il va falloir du courage, sans doute va-t-on constater que certains services sont doublonnés et qu'ils correspondent à une réalité ancienne qui n'est plus de mise ».

Le Ministre a rappelé la mise en place de méthodes de gestion modernes dans les communes, via les plans stratégiques. « Je plaide pour la mise en place de plans stratégiques dans les provinces, en fonction des besoins des territoires. Il faut comprendre que la succession de budgets sans objectif défini est un temps bien révolu. Les provinces doivent être à même d'établir des feuilles de route énonçant les partenariats possibles avec les communes : qui fait quoi et comment, au moindre coût possible ».

LES MUNICIPALISTES PLAIDENT POUR UN ANCRAGE POLITIQUE FORT

Jacques Gobert, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, a indiqué que le débat sur la supracommunalité n'est pas neuf. Il remonte au moins au début des années septante avec la loi sur les agglomérations et fédérations de communes, qui n'a jamais été concrétisée sauf à Bruxelles. Puis vint la fusion des communes en 1977 et, une vingtaine d'années plus tard, a ressurgit la question du territoire pertinent de l'action. Début des années 2000, la réforme des polices a mis en place une nouvelle institution supracommunale : les zones de police. De son côté, la réforme de la sécurité civile conduit à la mise en place prochaine de 14 zones de secours structurées à un niveau supracommunal.

À côté de ces nouvelles autorités publiques supracommunales, il existe une grande variété de projets supracommunaux : sociétés de logements publics, maisons de la culture, parcs naturels, contrats de rivière, maisons du tourisme, groupements d'action locale, agences de développement local (ADL), agences immobilières sociales, etc. sont autant de projets qui soulignent le besoin de coopérer entre communes et de trouver le territoire pertinent de l'action locale.



« Je préfère l'approche partenariale qui prévaut en Wallonie, avec un dialogue entre les différentes parties »

Carl Vereecke

Le Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie a relevé le fait que la DPR ne prévoit pas de fixer un cadre institutionnel pour la supracommunalité. Les municipalistes plaident pour un ancrage local et un portage politique forts, par l'ensemble des bourgmestres de la communauté de territoire. « Cela suppose, en prérequis, d'y considérer le mandat exécutif comme dérivé du mandat de bourgmestre, à l'instar du collège de police. Le schéma de gouvernance devrait se rapprocher le plus possible du modèle conseil-exécutif-commission de développement ».

DE LA NOTION DE « BASSINS DE VIE » À « BASSINS D'ENVIE »

Michaël Van Cutsem, Directeur de recherche à l'Institut Jules Destrée, a réalisé l'exercice inédit de revisiter rapidement 200 ans de découpage géographique de la Wallonie. On peut constater que les enjeux et les outils diffèrent au fil du temps. Ainsi, lors de la période napoléonienne, l'approche est essentiellement géométrique, calquée sur des territoires distants d'une journée à cheval, dans une logique d'état centralisateur.

En 1962 apparaissent les plans de secteur, un document qui laisse encore des traces aujourd'hui. La fusion des communes en 1977 fait émerger, pour la première fois, les notions d'efficacité et de mutualisation de moyens ; elle motive une réforme de fond qui recompose le territoire, la Wallonie passant de 2 000 à 262 communes. Le Schéma de Développement économique régional (SDER) de 1999 recourt à un fond de carte neutre, sans mention ni de provinces, ni d'arrondissement, ni de communes. Les propositions d'aménagement du territoire les plus récentes font apparaître une carte composée de 23 bassins de vie.

Il est vraisemblable que cette carte continuera d'évoluer. C'est le cas partout en Europe, où

l'on peut constater des schémas de gouvernance composée de multiples strates, allant de la strate infrarégionale à la strate européenne. Dans un contexte de raréfaction de moyens, où les éléments financiers pèsent de tout leur poids, on voit émerger le concept d'ingénierie de projets. Le terme gouvernance, qui fait référence à un système multi-acteurs et multi-niveaux, prend le pas sur les visions centralisatrices.

Michaël Van Cutsem conclut en évoquant l'idée de bassins de vie qui pourraient idéalement se transformer en bassins d'envie, porteurs de sens et de légitimité. L'important est de bâtir des espaces de coopération qui s'inscrivent dans un but wallon commun.

L'APPROCHE FLAMANDE BEAUCOUP PLUS DIRECTIVE

En Flandre, les provinces sont mises sous forte pression depuis le début de la précédente législature 2009-2014, est venu expliquer **Carl Vereecke**, Député provincial de Flandre occidentale. Le fonds des provinces est réduit d'année en année, pour arriver à une suppression définitive au 1^{er} janvier 2015. À partir de 2017, les provinces ne pourront plus exercer aucune compétence relative aux matières personnalisables. La Flandre reprend son argent et gèrera les compétences. Le but poursuivi est d'assainir l'imbroglio administratif actuel.

En réalité, la Flandre externalise énormément pour l'instant : on a ainsi relevé près de 900 circuits administratifs courts en Flandre, comme, par exemples, des administrations décentralisées, des forums de discussions, des organisations à but non lucratif etc. Ces activités se déroulent de manière non transparente, en dehors de tout contrôle démocratique et il devient impossible de s'y retrouver, raison pour laquelle il a été décidé de procéder à un « screening » de la multitude de partenariats intercommunaux.

Carl Vereecke avoue ne pas très bien savoir où cette suppression des provinces va mener. « Je préfère l'approche partenariale qui prévaut en Wallonie, avec un dialogue entre les différentes parties. En Flandre, les décisions sont prises sans aucune consultation, la manière de faire est directive. Les prochains mois seront cruciaux pour savoir comment seront mises en œuvre les actions de niveau supracommunal ».

Témoignage : comment les Liégeois organisent la supracommunalité

André Gilles, Député-Président de la Province de Liège, a exposé la forme mise au point par les Liégeois pour organiser la supracommunalité. Il y a une ASBL, Liège Europe Métropole, qui regroupe à la fois les autorités provinciales et les 84 bourgmestres de la province, issus de 4 arrondissements (Liège, Huy-Waremme, Verviers et la Communauté germanophone). L'objectif de cette structure est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets supracommunaux. « Dès 2009, nous avons réfléchi à nos axes prioritaires et en avons retenu cinq. Les communes ont été invitées à rentrer des projets, qui ont été triés par les 4

conférences d'arrondissement. Le 27 novembre dernier, le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole a retenu, à l'unanimité, une première série de projets pour un total de 16 millions d'euros », a expliqué le Liégeois.

La Province de Liège se chargera ensuite de monter ces dossiers et de chercher du financement. Exemples ? Les bourgmestres de la région de Verviers se sont accordés sur la rénovation du Grand Théâtre, ceux de Huy-Waremme sur la création d'un business center à Hannut. Le tourisme fluvial en bord de Meuse, de Huy à Visé, figure également dans les projets.

BUDGETS 2015 DES PROVINCES WALLONNES : un exercice rigoureux pour garantir le soutien aux communes et le service aux citoyens

Les provinces wallonnes, comme les autres pouvoirs publics belges et européens, sont confrontées aux conséquences de la crise économique et sociale que nous connaissons actuellement. Ce contexte difficile est renforcé par les contraintes imposées par l'Union européenne dans sa lutte contre les déficits publics.

La confection des budgets 2015 des provinces a été rendue d'autant plus difficile qu'il a fallu y intégrer les nouvelles obligations prévues par la Déclaration de Politique régionale wallonne, notamment en termes de soutien complémentaire aux zones de secours.

Le contexte socio-économique difficile est connu et s'impose à tous les pouvoirs publics.

En plus de cela, les provinces ont dû compter avec la diminution de quelques 9,6 millions d'euros, conséquence du transfert des compétences provinciales en matière de Logement, Energie et Voiries.

La Déclaration de Politique régionale 2014-2019 prévoit également que les provinces doivent affecter 20 % du fonds des provinces à des actions de supracommunalité et de soutien aux zones de secours en création.

Le fait que la DPR reconnaisse et souhaite amplifier le rôle des provinces en matière de supracommunalité constitue un élément favorable, qui s'inscrit dans la dynamique que ces dernières ont engagées depuis plusieurs années en faveur du développement d'actions en soutien aux communes. Elles y consacrent déjà actuellement plus que les 10 % du fonds des provinces évoqués dans ladite Déclaration.

Ces actions de supracommunalité se déclinent de manière différente d'une province à l'autre pour prendre en compte les spécificités provinciales et se concrétisent soit sous forme d'aide financière directe, soit en termes de soutien logistique, technique ou administratif (sanctionneurs provinciaux, marchés conjoints, investissements pour la réalisation de projets communs province-communes...).

La question de l'intervention en faveur des zones de secours (10 % du fonds des provinces) a posé plus de difficultés, s'agissant de la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le fonctionnement des zones de secours.

En concertation avec les communes, les provinces ont imaginé les meilleures options d'intervention en faveur des zones de secours pour répondre efficacement à leurs besoins prioritaires et spécifiques.

Dans certains cas, il s'agit d'investissements en numéraire (subventions, matériel, infrastructure), dans d'autres, l'intervention en faveur des zones de secours consiste en la prise en charge d'un certain nombre de services logistiques, techniques et administratifs.

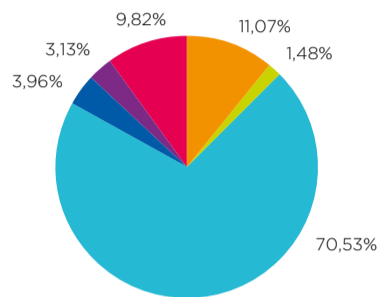
Ces différents éléments de contexte ont incité les provinces à poursuivre et amplifier les mesures engagées pour assurer une gestion rigoureuse et prudente de leurs moyens financiers. Chaque province dispose d'un plan stratégique qui se décline en objectifs et actions concrètes. Certaines provinces ont mis en place des comités de monitoring internes pour identifier et mettre en œuvre les pistes d'économies possibles.

L'examen des budgets des cinq provinces permet de constater que l'objectif d'équilibre budgétaire est atteint et que les rationalisations et économies qui devaient être réalisées l'ont été essentiellement en termes de fonctionnement interne pour ne pas pénaliser les actions prioritaires en faveur des citoyens et des communes.

BUDGETS 2015

RECETTES ORDINAIRES

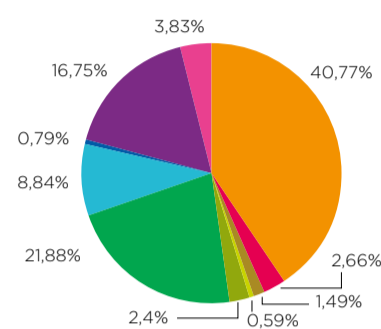
BRABANT WALLON



TOTAL : 109 344 845,00 €

DÉPENSES ORDINAIRES

BRABANT WALLON



TOTAL : 109 298 168,00 €

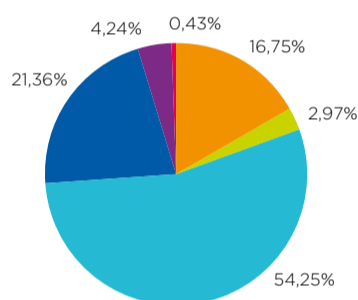
RECETTES ORDINAIRES

- Fonds des provinces
- Compensations régionales pour supp. de taxes
- Fiscalité
- Subsides
- Recettes de prestation
- Dettes et autres recettes

DÉPENSES ORDINAIRES

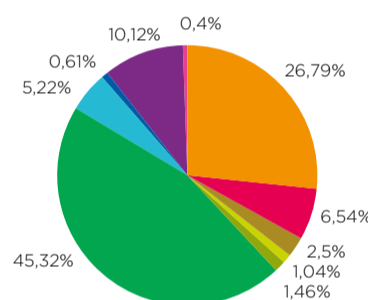
- Administration générale
- Ordre public et sécurité, communications et voies navigables
- Industrie, commerce et classes moyennes (hors tourisme)
- Tourisme
- Agriculture, chasse et pêche
- Enseignement et Formation
- Culture, sport, jeunesse et loisirs
- Cultes et laïcité
- Action sociale et santé publique
- Logement et aménagement du territoire

HAINAUT



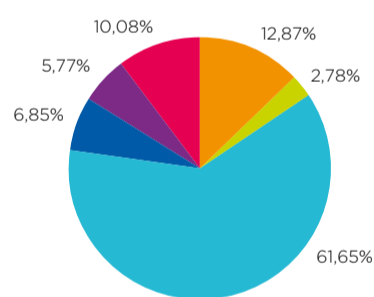
TOTAL : 378 634 660,00 €

HAINAUT



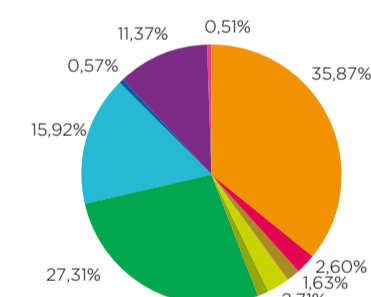
TOTAL : 378 584 039,00 €

LIÈGE



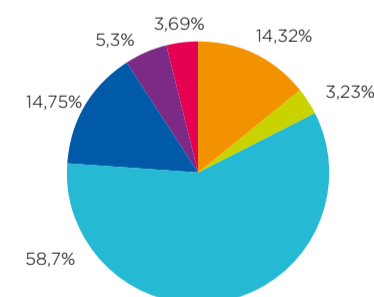
TOTAL : 288 874 493,69 €

LIÈGE



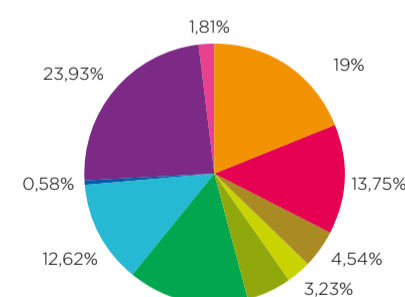
TOTAL : 288 637 969,00 €

LUXEMBOURG



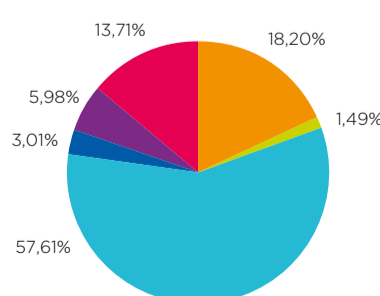
TOTAL : 92 320 447,00 €

LUXEMBOURG



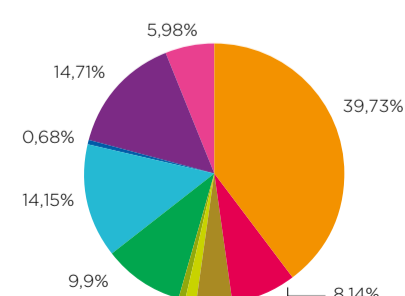
TOTAL : 92 284 732,00 €

NAMUR



TOTAL : 119 065 007,00 €

NAMUR



TOTAL : 119 060 516,00 €

4 questions à Paul Magnette



1. Le nouveau Gouvernement wallon a été mis en place en juillet dernier. Nouvelle majorité, nouveau programme: quels sont les grands défis que vous identifiez pour les pouvoirs locaux et les priorités que vous souhaitez mettre en place ?

Deux grands défis peuvent être mis en exergue : la santé budgétaire des pouvoirs locaux et la qualité de leur partenariat avec la Région.

Les municipalistes savent que la question budgétaire est récurrente mais la crise économique, la rigueur et les réglementations imposées par l'Europe ainsi que certaines décisions de l'autorité fédérale – notamment en matière de pensions, de réforme des services de secours ou de soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés – lui donnent une acuité toute particulière. Une des priorités régionales sera donc de s'atteler à ce défi global. Il s'agit, bien sûr, de responsabiliser les pouvoirs locaux, comme tous les autres niveaux, afin qu'ils maintiennent leur équilibre budgétaire ou, à défaut, s'engagent dans une trajectoire de retour à celui-ci d'ici à 2018. Ceci étant, pour ce faire, il s'agit aussi de veiller à ce que des décisions extérieures ne leur imputent pas des charges additionnelles non compensées.

L'autre grand objectif du nouveau Gouvernement est d'optimiser le rôle des provinces, afin d'accroître leur plus-value et donc de renforcer leur place au sein de notre architecture institutionnelle. Pour cela, il importe d'en faire un partenaire toujours plus efficace à la fois des communes et de la Wallonie. Leur vocation – et leur défi – est de devenir de véritables opérateurs de dialogue et de développement des projets supracommunaux, afin de renforcer les synergies et de gagner en efficacité comme en efficacité dans les services rendus aux citoyens. En ce sens, nous avons déjà décidé qu'au moins 20 % du Fonds des provinces seraient affectés à des dépenses nouvelles nécessaires au fonctionnement des zones de secours (10 %) et à des actions de supracommunalité (10 %) en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de culture ou de sport.

Les communes, les CPAS, les intercommunales et, bien sûr, les provinces constituent un niveau de pouvoir fondamental, à la fois par leur proximité immédiate avec le citoyen et par le rôle majeur qu'ils jouent en termes de croissance et de création d'emploi. Ils recevront l'attention

qu'ils méritent de la part du Gouvernement wallon qui s'affirme toujours plus comme leur premier partenaire.

2. Le Plan Marshall 4.0 constitue un élément fort de la politique de développement de la Wallonie. Vous insistez régulièrement sur la nécessité, pour l'ensemble des forces vives de la Région, de répondre au défi que représente le numérique. Quelles sont les initiatives prioritaires que vous souhaitez mettre en œuvre et quel rôle les provinces peuvent-elles y jouer ?

Le numérique est effectivement un vecteur de redéploiement pour l'économie tant en termes d'élaboration de nouveaux produits qu'en termes d'innovations managériales pour les entreprises. C'est d'ailleurs cet enjeu que recouvrent les termes « 4.0 ». Il s'agit donc d'inscrire le numérique dans les pratiques économiques. Il convient dès lors de soutenir les innovations dans ce domaine mais également d'accompagner les citoyens dans leurs parcours de formation. Il s'agit donc bien d'une thématique transversale qui nécessite de mobiliser l'ensemble des forces vives. Dans ce cadre, les pouvoirs publics ne sont pas en reste... il convient en effet d'assurer l'accès au numérique au plus grand nombre, de modifier nos pratiques et nos services aux citoyens en tenant compte des gains et des avantages en termes de flexibilité et de qualité offerts par les technologies du numérique. En ce sens, une des mesures qui me tient à cœur est de travailler sur le développement de « l'intelligence territoriale », c'est-à-dire de développer la « ville de demain », de connecter le territoire via le réseau des fibres optiques wallonnes, de soutenir le développement des « smart cities »... Dans toutes ces mesures, les Provinces, au même titre que toutes institutions publiques, doivent être activement mobilisées afin de pleinement jouer leur rôle de catalyseur de projets innovants, je pense tout particulièrement à leurs compétences en matière d'enseignement.

3. Dans le domaine des relations internationales, notamment européennes, on évoque régulièrement le concept de la gouvernance à multinationaux, qui vise à impliquer davantage les pouvoirs locaux et régionaux dans l'élabo-

ration des politiques européennes. Comment ce concept doit-il s'appliquer en Wallonie, notamment dans le cadre de la révision de la Stratégie Europe 2020 ou de l'année européenne du Développement ?

La gouvernance multinationale a pour objectif premier de favoriser une meilleure appropriation des politiques européennes à tous les niveaux de pouvoir d'un Etat-Membre. Compte tenu de la structure institutionnelle de la Belgique, la mise en œuvre de la gouvernance multinationale a toute son importance.

Trois exemples concrets pour illustrer cela. Premièrement, dans le cadre de la Stratégie 2020 et de la gouvernance économique et budgétaire qui ont progressivement été mises en place au sein de l'UE, les Etats-Membres doivent déposer chaque année leur Plan National de Réformes (PNR) lequel énonce les principales mesures structurelles et les politiques initiées afin de rencontrer les objectifs de la Stratégie UE 2020. Le PNR est soumis par la Belgique à la Commission et contient outre la partie fédérale, le relevé des mesures prises par les 3 Régions qui organisent chacune le screening et qui participent directement au dialogue lié au Semestre européen avec la Commission (concrètement, les Ministres-Présidents participent aux côtés du Premier Ministre aux réunions bilatérales Commission/Belgique). Deuxièmement, dans le cadre de la politique industrielle impulsée par l'Union européenne, la Wallonie plaide constamment pour une plus grande articulation entre le niveau fédéral et les régions, notamment dans le cadre des Partenariats d'Innovation où la Région vise à impliquer directement les pôles de compétitivité et les clusters wallons. Troisièmement, autre exemple en matière de politique de cohésion, orchestrée par les régions, le renforcement pour cette période de programmation de la concentration thématique (càd les domaines dans lesquels doivent être entrepris les projets à financer par le FEDER et le FSE notamment) vise notamment à opérer un lien beaucoup plus étroit entre l'utilisation des fonds structurels et les objectifs de l'UE 2020. En clair, les fonds doivent servir d'effet de levier pour soutenir les différents objectifs de l'UE 2020. Or, les projets cofinancés par le FEDER sont conçus, sélectionnés et monitorés par les autorités régionales. Par ce biais également l'on favorise une meilleure appropriation des objectifs de l'UE 2020.

4. En novembre 2014, vous avez participé au séminaire organisé par l'Institut Jules Destrée autour du thème « prospective, société et décision publique ». Il y était notamment question du rôle que les différents acteurs de la société peuvent jouer dans le cycle de la décision publique. L'Institut Jules Destrée évoque la mise en place d'une nouvelle feuille de route pour une prospective collective et opérationnelle wallonne. De quelle manière celle-ci pourrait-elle se concrétiser et avec quels partenaires ?

Je ne peux que me réjouir de l'intérêt que l'on porte à la Wallonie et son développement ! En ce sens, les démarches de prospectives sont des outils intéressants pour réfléchir en dehors des sentiers battus et développer notre créativité. L'Institut Destrée, aux côtés d'autres initiatives encore pionnières, comme la Conférence Permanente du Développement Territorial, a historiquement été le pionnier de l'approche prospective en Wallonie. Ce mouvement a ainsi initié en Wallonie toutes une série de démarches fondées, notamment, sur l'apport de la prospective : le projet « Wallonie 2030 », les contrats d'avenir, la mise sur pied du « Système régional de recherche et de veille prospective wallon », le SDER et plus récemment le Plan Marshall 2022 et sa déclinaison à l'échelle de cette législature : le Plan Marshall 4.0. C'est ce bouillonnement, à l'œuvre depuis les années 80, qui a nourri le besoin de doter la Wallonie, en 2004, d'un organe scientifique permanent d'évaluation et de prospective : l'IWEPS. En quelques années l'IWEPS est ainsi devenu l'acteur de référence en matière de prospective, ce y compris en matière de formation car l'IWEPS a récemment mis sur pied un « certificat interuniversitaire en analyse prospective ». L'IWEPS est donc le partenaire privilégié ! C'est au sein de cette institution que plusieurs projets de recherche prospective sont développés, sur des thèmes très diversifiés mais touchant directement les grands enjeux wallons et les priorités du Gouvernement. Parmi ces projets, cinq thématiques me tiennent particulièrement à cœur et autour desquelles je souhaiterais que les acteurs wallons de la prospective se rassemblent : la transition énergétique, la gestion du vieillissement à domicile à l'horizon 2025-2045, la transmission d'entreprises, l'évolution de l'administration (pratiques, structures, organisation du travail ...) et l'analyse de l'évolution de la pauvreté en Wallonie à l'horizon 2030-2040.

LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

SUPRACOMMUNALITÉ : voici comment elle se concrétise en province de Luxembourg !



Être le partenaire direct des communes, fédérer les ressources, améliorer le service au citoyen via un dialogue et des actions, tenir compte des spécificités du territoire luxembourgeois. La Province de Luxembourg a sa propre conception de la supracommunalité qui continue de se développer dans différents domaines.

La volonté du Gouvernement wallon, clairement définie dans la Déclaration de Politique régionale 2014-2019, est de renforcer les partenariats des provinces avec les communes.

L'aide aux communes et la supracommunalité ne sont pas une nouveauté en matière d'action provinciale pour notre province (Idélux et les intercommunales hospitalières).

En 2015, la Province de Luxembourg doit consacrer 10 % de son budget à des actions

supracommunales. D'un relevé réalisé sur base du budget 2014, on constate que, en réalité, c'est beaucoup plus qui y est affecté.

Des axes prioritaires ont été définis par le Collège provincial en fonction des spécificités territoriales, des réalités socio-économiques et des besoins des usagers de la Province de Luxembourg.

Voici quelques exemples :

- l'organisation de formations pour les agents communaux et des CPAS ;
- la culture (divers subventionnements, soutien à la lecture publique) ;
- la mobilité via la Locomobile (18 communes adhérentes) ;
- la santé (prise en charge du déficit de Vivalia) ;
- la prévention santé à l'école ;
- les centrales de marché de fournitures et services (gaz, électricité, mazout de chauffage, matériel informatique, etc. A venir : matériel de bureau et produits d'entretien) ;
- l'agriculture (analyse de fourrages, défense

des producteurs laitiers) ;

- les services techniques (conseils techniques, voiries, égouttages, entretien de différents réseaux, etc.) ;
- le tourisme (subventions aux Maisons du tourisme, base de données touristiques partagées) ;
- l'économie (aide à l'achat de terrains, soutien au crédit, etc.) ;
- la création de la zone unique de secours ;
- etc.

Citons également la Conférence luxembourgeoise des Elus, projet fédérateur pour le développement du territoire provincial, initié par la Province de Luxembourg en avril 2014 et qui a déjà été présenté dans ces colonnes. La supracommunalité sera aussi ce que cette conférence souhaitera en faire.

D'autres pistes sont en cours de réflexion pour l'avenir :

- l'organisation des examens de recrutement pour les communes ;

- la mise à disposition du nouveau statut administratif du personnel non enseignant élaboré par la province ;
- toute suggestion qui sera faite par la Conférence luxembourgeoise des Elus.

Voilà comment la Province de Luxembourg voit la supracommunalité !

La Province est proactive et se veut volontaire dans la mutation qui l'attend, elle est innovante et fédératrice et souhaite, au travers de cette approche supracommunale, pouvoir le démontrer encore une fois.

Province de Luxembourg
Square Albert 1^{er}, 1
6700 Arlon
063/21 26 15
service.greffes@province.
luxembourg.be
www.province.luxembourg.be